

CADRAGE

Mémoire de recherche en éducation

Master MEEF 1D

Tous les étudiant.e.s de l'Inspé de Franche-Comté, sont formé.e.s à la recherche par la recherche, notamment à travers la réalisation d'un mémoire de recherche. Ce mémoire s'inscrit pleinement dans le développement des compétences nécessaires aux métiers du professorat et de l'éducation. La formation à la recherche par la recherche a pour objectif de permettre aux enseignant.e.s d'adapter leurs pratiques pédagogiques en s'appuyant sur des données, des outils et des méthodes issus de la recherche, tout en favorisant l'évaluation continue des pratiques pour les ajuster aux besoins. De plus, elle vise à renforcer la collaboration entre enseignant.e.s et entre enseignant.e.s et chercheur.e.s, par exemple à travers l'animation de communautés de pratique ou la mise en place de projets collaboratifs, afin de favoriser le partage des connaissances issues de la recherche et/ou leur production, au bénéfice de tous les acteurs éducatifs.

Le travail de recherche mené en Master MEEF permettra d'adresser une question en lien avec l'éducation, en s'appuyant à la fois sur la littérature scientifique et sur une méthodologie de recherche rigoureuse permettant le recueil et/ou l'analyse de données ou de corpus. Comme les autres contenus de la formation aux métiers du professorat et de l'éducation, ce travail de recherche demande un investissement important et continu, et nécessite en particulier des capacités d'anticipation, d'organisation du travail, de rigueur et de gestion du temps. Le respect des délais pour la remise des travaux est impératif.

I. Mémoire de recherche : M1 et M2

Le recrutement des enseignant.e.s et des personnels d'éducation se fait au niveau master, assurant ainsi que les futur.e.s professionnel.le.s possèdent des compétences spécialisées, appuyées sur des connaissances scientifiques de haut niveau. Ces connaissances, issues de traditions différentes mais complémentaires, contribuent toutes à la production de savoirs en éducation, par des approches théoriques et des méthodes spécifiques.

L'Inspé de Franche-Comté a défini les attentes **minimales** permettant d'assurer l'égalité des étudiant.e.s dans le cadre de la réalisation de leur mémoire.

Ces attentes portent sur :

- Le type de mémoire,
- Le choix du thème,
- L'expertise du/de la directeur-trice du mémoire,
- Le contenu et le déroulement du travail de recherche,
- Le format du mémoire et la soutenance,
- Les conditions de dépôt des travaux,
- L'évaluation en M1 et en M2.

1. Type de mémoire

Le mémoire préparé au sein de l'Inspé de Franche-Comté est un mémoire de recherche, dans l'objectif de permettre aux étudiant.e.s d'atteindre la maîtrise attendue par l'Etat-employeur des compétences professionnelles des métiers du professorat ou de l'éducation ; par exemple CC3 « *Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche* » ou CC14 « *Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques* ».

2. Choix du thème

Le choix du sujet s'effectue à partir d'une offre de thématiques proposées par les directeur.trice.s de mémoire, communiquée aux étudiant.e.s courant septembre via un tableau en ligne et présentée lors d'un **forum virtuel le 26 septembre 2025** après-midi.

Les étudiant.e.s prennent ensuite contact avec le/la directeur.trice de leur choix. Après validation par celui/celle-ci, ils/elles transmettent le nom de leur directeur.trice à la scolarité de leur site, **au plus tard le 17 octobre 2025**.

Quelle que soit la thématique choisie, un lien concret avec le domaine de l'éducation, le métier d'enseignant.e est exigé. Le thème développé en M1 peut être ajusté et modifié en M2 selon des besoins, mais il est préférable de privilégier la continuité entre le M1 et le M2. Si pour quelque raison que ce soit, un.e étudiant.e de M2 souhaite changer de direction de mémoire, il doit au préalable demander l'accord du.de la directeur.trice de M1, ainsi que du responsable chargé de la recherche dans le 1^{er} degré.

3. Expertise du de la directeur-trice

La délivrance d'un diplôme de niveau Bac+5 et la garantie de la qualité des formations souhaitée par l'Université de Franche-Comté nécessitent de s'assurer que les étudiant.e.s soient encadré.e.s par des enseignant.e.s expert.e.s.

Dans le cadre du mémoire, cette expertise est assurée par des enseignant.e.s, titulaires à l'Inspé de Franche-Comté, des chercheur.e.s ou des enseignant.e.s-chercheur.e.s. de l'université de Franche-Comté. Des enseignant.e.s du premier et du second degré, intervenant à l'Inspé dans le cadre de la formation MEEF, et titulaires d'un master recherche en éducation, ou d'un doctorat peuvent également être encadrant.e.s.

Dans tous les cas, le jury de soutenance comprendra obligatoirement un.e enseignant.e-chercheur-euse ou un.e enseignant.e de l'inspé titulaire d'un doctorat, afin d'expertiser le travail universitaire et valider le grade de master de l'Université Marie et Louis Pasteur.

4. Le contenu et le déroulement du travail de recherche

En M1, le travail de recherche se concentre sur la réalisation d'une recherche bibliographique, l'élaboration de la question de recherche (ou problématique) qui constituera l'objet du mémoire, ainsi que sur la conception de la méthodologie de recherche.

La recherche bibliographique permettra d'élaborer un cadre théorique qui prendra la forme d'une revue de littérature, revue de question ou état de l'art. Ce cadrage théorique comprendra un ensemble d'éléments théoriques et/ou conceptuels permettant de situer la recherche dans un champ épistémologique donné. Le cadrage théorique du mémoire doit impérativement être original, mais peut citer brièvement (deux à trois lignes tout au plus) des passages d'ouvrages ou d'auteurs bien identifiés (en citant les différentes sources).

Sur la base du cadrage théorique ainsi que du contexte socio-éducatif, l'étudiant.e définira une question de recherche (ou problématique), et concevra une méthodologie permettant de répondre à cette question. Compte tenu du déroulement des deux années de master, il paraît important que la méthodologie de recherche soit pensée dès le M1.

En M2, le travail de recherche consiste principalement à mettre en œuvre la méthodologie élaborée en M1, à recueillir et/ou analyser des données originales ou un corpus, puis à discuter les résultats en lien avec le cadre théorique.

5. Format du mémoire et soutenance

Les étudiant.es réaliseront un travail de recherche individuel, et rédigeront un mémoire de recherche dont le format définitif est un document de 40 pages minimum, hors annexes.

Le travail de recherche fera l'objet d'une soutenance orale d'une durée minimale de 30 min et maximale d'1 heure incluant une présentation orale de l'étudiant.e. suivie d'un échange avec le jury.

La soutenance est un exercice de présentation orale du travail de recherche devant un jury, suivi d'un moment de questions-réponses ; la soutenance n'est pas une relecture stricto-sensu du mémoire écrit : elle doit aider à la compréhension du travail réalisé, elle doit permettre

d'éclairer le jury sur tous les éléments qu'il souhaitera aborder. La soutenance peut être publique. Les attentes seront précisées par le-la directeur-trice du mémoire ; la répartition du temps entre présentation orale de l'étudiante et échange avec le jury sera communiquée aux étudiant.e.s.

Quel que soit le format choisi, le travail de recherche mené pendant les deux années de master aboutira à une production académique finale qui fera l'objet d'une soutenance. Cette production écrite comprendra :

- Une introduction,
- Une revue de littérature (ou état de l'art),
- Une question de recherche (ou problématique),
- Une méthodologie de recueil et/ou d'analyse des données,
- Des résultats,
- Une discussion,
- Des perspectives professionnelles,
- Une conclusion,
- Une bibliographie présentée selon des normes en vigueur dans le champ de recherche dans lequel s'inscrit le mémoire,
- Des résumés en français et en anglais,
- 4 à 5 mots clés,
- Éventuellement des annexes.

6. Conditions de dépôt des travaux et évaluation en M1

Dépôt des travaux de recherche en M1

Les travaux de recherche réalisés en M1 portent sur une question de recherche (ou problématique) éclairée par une revue de littérature (ou état de l'art).

Le rendu livrable sera envoyé au-à la directeur-trice et déposé en version numérique à la scolarité au plus tard le 15 mai 2026. Une version papier peut être demandée par le.la directeur.trice.

• Évaluation des travaux de recherche

Ces travaux seront corrigés et évalués par le-la directeur-trice de mémoire.

L'évaluation s'attache à identifier les capacités et compétences développées :

- Le degré d'appropriation et de compréhension de la littérature scientifique ;
- Le degré de logique dans la rédaction de l'état de l'art ;
- La production d'une problématique originale ;
- Le respect des normes orthographiques et grammaticales ;
- La mise en forme d'une bibliographie.

Notation

- Le-la directeur-trice attribue une note pour le M1, qu'il-elle transmet au responsable de parcours, et à la scolarité **au plus tard le 15 juin 2026**
- La totalité des ECTS accordée au mémoire est de 6 ECTS en M1

7. Conditions de dépôt des travaux et évaluation en M2

- **Dépôt du mémoire**

En accord avec le- la directeur-trice, le mémoire finalisé est déposé entre le 1er octobre 2025 et ce jusqu'au 5 mai 2026 (délai de rigueur), au-à la directeur-trice, au deuxième membre du jury, et à la scolarité une semaine avant la date de la soutenance.

Dans tous les cas, le dépôt s'effectue **sous format numérique** et doit respecter les consignes données dans la procédure de dépôt des mémoires (annexe 1) : adresses des scolarités, nommage du fichier, délai.

Le dépôt d'une version papier du mémoire sera à discuter avec le-la directrice de mémoire, ce.ette dernier.ère pouvant en faire la demande.

- **Organisation de la soutenance**

Tout.e étudiant.e inscrit.e en M2 doit soutenir son mémoire **au plus tard le 5 juin 2026**.

Le jury de soutenance est composé au minimum de 2 enseignant.e.s dont le.la directeur.trice. La composition du jury est à la discréction du de la directeur.trice. La soutenance est organisée **par le- la directeur-trice** (date, horaire, salle, matériel), après le dépôt du mémoire.

La soutenance a lieu sur le site de formation de l'étudiant.e, de préférence en présentiel. Si le jury ne peut se déplacer sur le site de formation de l'étudiant, la soutenance peut avoir lieu en distanciel mais on ne peut en aucun cas exiger de l'étudiant qu'il se déplace sur un autre site que son site de formation pour la soutenance.

Le-la directeur-trice communique l'organisation :

- À l'étudiant.e concerné.e, (au moins 15 jours avant la date de soutenance);
- À la scolarité du site, dont les adresses sont précisées en annexe 1, (au moins 8 jours avant la date de soutenance) qui prépare et édite les documents nécessaires à la soutenance : PV de soutenance, et charte de dépôt et de diffusion des travaux et la déclaration de non plagiat.

Le-la directeur-trice fait signer **les documents complétés** à l'étudiant.e. à la fin de la soutenance.

À l'issue de chaque soutenance, les documents complétés par les membres du jury et par l'étudiant.e sont déposés à la scolarité du site.

- **Critères d'évaluation**

L'évaluation finale du mémoire s'attache à mesurer le niveau de maîtrise des compétences développées dans le cadre de l'initiation à la recherche en vue d'acquérir le grade de master.

Les attendus seront à repréciser avec le.la directeur-trice; ils concernent :

- Le degré d'appropriation et de compréhension de la littérature scientifique au regard du questionnement défini ;
- Le degré de logique dans la rédaction du cadre théorique (revue de littérature, état de l'art) ;
- La qualité et l'originalité de la question de recherche (ou problématique) ;
- La capacité à mettre en œuvre un protocole de recherche rigoureux et adapté à la problématique ;

- La capacité à l'analyse objective des données récoltées ;
- La capacité à rendre compte de résultats pertinents de recherche au regard de la problématique posée ;
- La capacité à discuter les résultats et à cerner les limites du travail mené ;
- La capacité à énoncer des perspectives pour la pratique professionnelle ;
- Le respect des normes orthographiques et grammaticales ;
- La capacité à s'approprier des normes de mise en forme de la bibliographie ;
- La capacité à synthétiser l'ensemble des travaux dans un résumé en français et en anglais ;
- La qualité de l'interaction avec le-la directeur-trice de mémoire.

L'évaluation de la soutenance orale vise à identifier les capacités et compétences spécifiques de communication de travaux de recherche à ses pairs (le-la directeur-trice apporte des précisions à ces attendus) :

- Le degré de logique de la présentation des objectifs et des résultats de recherche ;
- La qualité de la communication lors de la présentation ;
- Le degré de pertinence des réponses aux questions du jury ;
- Le degré de maîtrise des conditions de validité des résultats au regard de la méthodologie de recherche et des données recueillies ;
- Les perspectives rendues envisageables par le mémoire de recherche.

- **Notation**

Les membres du jury de la soutenance se concertent, pour donner une note pour la soutenance orale, prenant également en considération la rédaction finale du mémoire.

La totalité des ECTS accordée au mémoire et à la soutenance est de 14 ECTS en M2. Une note strictement inférieure à 8 invalide le master.

Remontée des notes, impérative le 5 juin 2026 au secrétariat de scolarité.

8. Plagiat

Le plagiat, consiste en une atteinte grave au droit de la propriété intellectuelle et représente une faute.

C'est pourquoi l'étudiant.e. s'engage, dans une déclaration de non-plagiat signée (annexe 2), à réaliser un travail de recherche original et personnel. Cette déclaration est à envoyer de manière distincte avec le mémoire.

L'observation de plagiat dans le travail réalisé fait systématiquement l'objet d'un signalement auprès de la section disciplinaire de l'UMLP.

Annexe 1- Procédure de dépôt du mémoire

Consignes pour l'envoi du mémoire

Tou.te.s les étudiant.e.s doivent transmettre - par Filesender (transfert sécurisé de fichiers volumineux accessible via l'ENT : ENT > Bureau > Echangez vos documents) ou pièce jointe par courriel - à la scolarité de leur site pour le 5 mai au plus tard, ainsi qu'aux membres du jury :

- Soit la version complète du mémoire, en un seul fichier (de la page de titre à la 4^e de couverture), au format PDF non verrouillé.
- Soit la version du mémoire allégé des éléments non diffusables.
- La déclaration de non-plagiat datée et signée.

Cet envoi fait office de preuve de dépôt. Tout.e étudiant.e inscrit.e en M2 doit soutenir son mémoire **entre le 1^{er} octobre 2025 et le 5 juin 2026.**

Adresse pour l'envoi du mémoire et modèle de nommage du fichier à respecter :

Master MEEF	Mail de la scolarité	Modèle de nommage
PE site de Besançon	fabienne.maugey@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_PE25_2026
PE site de Belfort	sylvie.klinkas@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_PE90_2026
PE site de Lons	annie.beynel@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_PE39_2026
PE site de Vesoul	marie-jo.depetasse@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_PE70_2026

Précisions sur le dépôt du mémoire en version numérique

Tou.te.s les étudiant.e.s doivent déposer leur mémoire en suivant les consignes présentées ci-dessus. Cependant, seuls les mémoires ayant obtenus une note $\geq 14/20$ pourront être archivés et consultés. Ils le seront à condition qu'à l'issue de la soutenance, l'autorisation de diffusion électronique soit signée par l'étudiant.e et le jury. Cette autorisation fait partie de la Charte de dépôt et de diffusion des travaux d'étudiant.e.s de l'Université Marie et Louis Pasteur disponible sur le site internet de l'INSPÉ dans la rubrique « Étudier à l'INSPÉ > Mémoire de master ».

Annexe 2- DECLARATION DE NON-PLAGIAT

Je soussigné.e, déclare que ce mémoire est le fruit d'un travail de recherche personnel et que personne d'autre que moi ne peut s'en approprier tout ou partie.

J'ai conscience que les propos empruntés à d'autres auteurs ou autrices doivent être obligatoirement cités, figurer entre guillemets, et être référencés dans la bibliographie.

J'étaye mon travail de recherche par des écrits systématiquement référencés selon une bibliographie précise, présente dans ce mémoire. J'ai également conscience qu'une utilisation dissimulée d'outils d'intelligence artificielle (tels que ChatGPT) ou de traduction automatique pour l'écriture de tout ou partie d'un travail universitaire est en infraction avec les codes déontologiques universitaires et s'apparente à de la fraude.

J'ai connaissance du fait que prétendre être l'auteur - l'autrice de l'écrit de quelqu'un d'autre enfreint les règles liées à la propriété intellectuelle.

A, le 2026

Nom et prénom

Signature :